

# Bref

## Les échanges européens Erasmus... Accroître la **mobilité** des **enseignants** pour développer celle des **étudiants**

Créé il y a 20 ans, le programme d'échange universitaire Erasmus est une action entrant totalement dans le cadre du modèle de l'économie de la connaissance initié à Lisbonne en mars 2000 selon lequel l'Europe doit devenir, d'ici 2010, « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Malgré les politiques incitatives de l'Union européenne, la popularité du programme et l'augmentation du nombre d'étudiants concernés, les objectifs initiaux sont loin d'être atteints. Les enseignants profitent également peu des programmes européens de mobilité. Or, tant au niveau européen que national, la mobilité étudiante est corrélée à celle des enseignants. Un lien qui ne peut qu'inciter à promouvoir et utiliser le départ de ces derniers comme levier de la mobilité des étudiants.

La mobilité géographique reste un signal fort de réussite et de prestige dans l'enseignement supérieur. La volonté de l'Union européenne est clairement de lui donner une dimension européenne. En 1999, la déclaration de Bologne crée un espace européen d'enseignement supérieur (EEES), au sein duquel doit s'établir la coopération entre établissements pour favoriser les mobilités géographiques des étudiants et des enseignants. Le Conseil européen de Lisbonne réaffirme en 2000 l'importance du développement de la mobilité dans l'enseignement supérieur. Depuis cette date, les institutions de l'Union européenne confirment résolument et régulièrement leur volonté de favoriser la mobilité au sein de l'espace européen. L'eupéanisation des politiques d'enseignement supérieur génère ainsi une émulation forte entre universités et entre territoires pour être attractifs. La concurrence est vive, au sein de l'Union européenne mais aussi entre l'Union européenne et d'autres puissances comme les États-Unis ou le Japon. Bien que croissante, la mobilité géographique des étudiants, tout comme celle des enseignants, reste encore limitée et inégalement répartie dans l'espace.

### **La mobilité dans l'enseignement supérieur, un enjeu de longue date pour l'Europe**

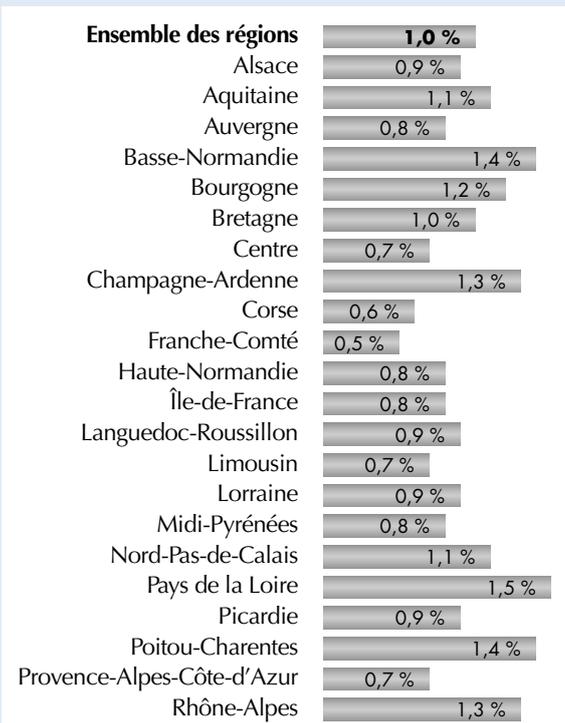
Les efforts de l'Union européenne en matière de mobilité des étudiants et des enseignants remontent aux années 50. À cette époque, seule la main-d'œuvre hautement qualifiée était mobile. Dès 1969, les premières réflexions au sein du Conseil de l'Europe à Strasbourg concluent à la nécessité d'une plus grande mobilité dans l'enseignement supérieur. Parallèlement, ce dernier se massifie et se démocratise. On cherche donc naturellement à rendre les étudiants européens plus mobiles et dans le même temps à améliorer la coopération internationale des établissements via des accords bilatéraux d'échanges d'étudiants et d'enseignants.

Les deux premiers programmes européens de mobilité ont vu le jour dans les années 80 : COMETT en 1985, un programme de coopération entre les universités et les entreprises pour la formation dans le domaine des technologies, et ERASMUS lancé en 1987 pour soutenir la mobilité des étudiants et la coopération entre universités. Ces deux dispositifs ont été intégrés dans des programmes plus vastes : Leonardo da Vinci, qui concerne la formation continue, et Socrates, pour l'éducation. À leurs côtés, de nombreux dispositifs communautaires ont aujourd'hui un rôle de promoteur de la mobilité : Erasmus Mundus, Tempus, Promoteurs de Bologne, Label européen des langues et Europass.

Derrière la mise en œuvre de tels programmes, se joue l'attractivité des différents systèmes d'enseignement supérieur et, plus globalement, la capacité de l'Europe à concurrencer d'autres puissances économiques, notamment les États-Unis, en matière de recherche et développement. Dans ce contexte, les systèmes nationaux d'enseignement supérieur et de recherche ont été invités à s'ajuster, d'ici 2010, aux objectifs européens. Il s'agit pour eux, d'une part, de s'intégrer dans l'espace européen de l'enseignement supérieur selon le processus de Bologne initié en 1999, via le système 3-5-8 (ou LMD), d'autre part, de participer à l'objectif ●●●

## ■ Proportion d'étudiants mobiles

Proportion d'étudiants partis dans le cadre du programme Erasmus en 2004-2005



Source : Union européenne, Agence Europe-Éducation-Formation France ; ministère de l'Éducation nationale. Traitement : Céreq, 2007.

... de Lisbonne en faisant de l'enseignement supérieur un canal stratégique permettant à l'Europe de devenir « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Dans cette perspective, une plus grande mobilité des étudiants et des enseignants a pour vocation à créer un espace européen de la recherche, une véritable « Europe de la connaissance », selon les termes de la « Déclaration de Bologne », permettant de favoriser l'insertion des étudiants sur le marché du travail européen.

ci-dessous) est en effet loin d'atteindre les ambitions affichées par ses promoteurs : il devait concerner 10 % des étudiants. Or, au niveau national, seuls 1 % des inscrits ont profité de ce dispositif sur l'année universitaire 2004-2005 (cf. graphique ci-contre). Près de 22 000 étudiants français sont ainsi partis étudier à l'étranger, ce qui place la France au deuxième rang des pays européens, après l'Allemagne, pour le nombre d'étudiants mobiles.

Les pays d'accueil des jeunes français qui ont profité du programme Erasmus en 2004-2005 sont essentiellement les grands États européens : l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie. Ces quatre destinations accueillent à elles seules les deux tiers des étudiants Erasmus français. Les disciplines de prédilection de ces derniers pour leur séjour à l'étranger sont prioritairement la gestion d'entreprises, avec plus de 30 % des effectifs. Viennent ensuite l'ingénierie et les technologies (14 %), les langues et philologie (11 %) ainsi que les spécialistes des sciences sociales (8 %) et juridiques (7 %). En revanche, les étudiants en science et technique, dans des disciplines médicales, en communication et science de l'information, en géographie ou géologie et dans des disciplines préparant à l'éducation et la formation des enseignants apparaissent fort peu mobiles.

Aujourd'hui, des

chercheurs en sciences humaines et sociales s'accordent à dire que la mobilité n'est plus réservée à une élite et devient effectivement un élément d'employabilité des jeunes. Mais l'objectif n'en demeure pas moins ambitieux, car les « étudiants voyageurs » restent encore peu nombreux.

### Erasmus, un programme européen clé pour la promotion de la mobilité dans l'enseignement supérieur

Dispositif clé de la mobilité dans l'enseignement supérieur, le programme Erasmus (cf. encadré

### Le rôle déterminant des enseignants

Beaucoup d'acteurs sont impliqués dans l'organisation des mobilités Erasmus des étudiants. Les enseignants en particulier y ont un rôle déterminant. Ce sont eux en effet qui développent les partenariats entre leur université et d'autres universités européennes mais aussi qui mettent en place des accords d'échanges, très en amont donc dans le processus de la mobilité des étudiants. Plus en aval, ils interviennent également en qualité de coordonnateur. Dans ce cadre, ils sélectionnent, parmi les candidats, les étudiants qui bénéficieront effectivement d'une bourse pour partir. Avant le départ des étudiants, ils déterminent les cours qu'ils vont suivre, le contrôle des connaissances qu'ils auront à passer dans l'université d'accueil, ainsi que les modules qui seront validés au retour selon le principe de l'ECTS.

Les enseignants ont eux-mêmes la possibilité d'aller enseigner à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus. Ils peuvent partir entre une et huit semaines, leur homologue étranger devant à son tour venir à un moment qui lui convient car le programme implique la réciprocité. Les enseignants peuvent également effectuer des visites préparatoires afin de nouer des contacts pour l'année suivante ou aller voir leurs étudiants à l'étranger pendant leur séjour Erasmus. Ce type de mobilité pose toutefois

**ECTS** • European Credit Transfer and Accumulation System

**LMD** • Architecture des études supérieures articulée autour de trois niveaux : la licence (trois ans d'études ou 180 crédits ECTS), le master (cinq ans d'études ou 300 crédits ECTS), et le doctorat obtenu après un travail de recherche d'au moins trois ans et la soutenance d'une thèse.

### Le programme Erasmus

Le programme Erasmus s'adresse à tous les étudiants qui ont achevé leur première année d'études universitaires et qui sont citoyens de l'un des pays éligibles – les États membres de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange –, ou ont le statut de résident permanent, d'apatride ou de réfugié politique.

Les études ainsi effectuées hors de France sont reconnues et prises en compte, pour l'obtention d'un diplôme en France, par l'université d'origine grâce au système ECTS, système européen de transfert d'unités de cours capitalisables, ou au contrat d'études qu'un étudiant Erasmus signe avant son départ avec les deux universités concernées.

Le programme Erasmus s'adresse également aux enseignants de l'enseignement supérieur et, dans le cadre des réseaux thématiques, aux organismes privés et publics qui coopèrent avec les établissements d'enseignement supérieur (centres et organismes de recherche, associations, collectivités locales, entreprises, partenaires sociaux...).

des problèmes car l'enseignant n'est pas remplacé lorsqu'il s'absente, ce qui le conduit à partir plutôt durant ses congés.

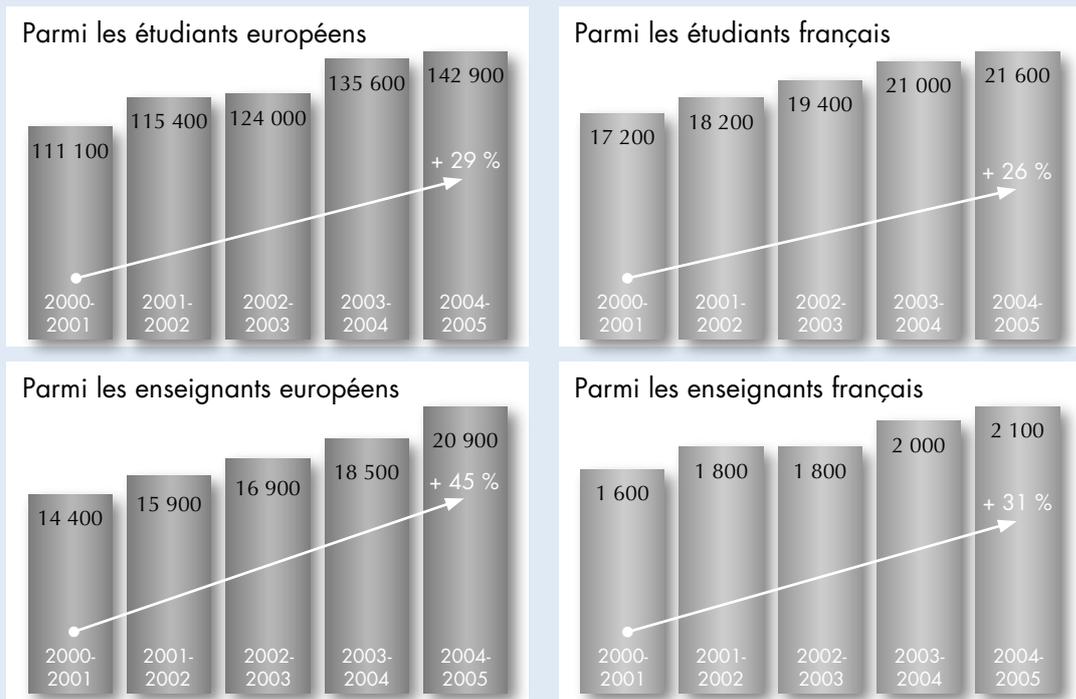
Le rôle des enseignants dans le cadre d'Erasmus apparaît donc essentiel. Pourtant, en pratique, leur mobilité reste marginale. En 2004-2005, 21 000 enseignants européens ont bénéficié du programme Erasmus. En France, ils sont 2 100, soit à peine 3 %.

### Mobilités étudiante et enseignante : corrélations et disparités

Ce constat semble d'autant plus préjudiciable que la mobilité géographique des étudiants apparaît étroitement liée à celle des enseignants. En effet, sur la période allant de 2000 à 2005, le nombre d'étudiants partis dans le cadre du programme Erasmus est parfaitement corrélé à celui de leurs homologues enseignants, tant au niveau européen que national (cf. encadré ci-dessous) : les étudiants Erasmus sont d'autant plus nombreux que leurs enseignants sont eux aussi nombreux à partir. Globalement en Europe, on compte en moyenne sept étudiants mobiles pour un enseignant mobile. En France, la proportion est un peu plus importante, de dix étudiants pour un enseignant. Mais entre 2000 et 2005, le rythme de progression du nombre d'enseignants français partis dans le cadre du programme Erasmus n'a pas suivi celui l'Europe, et il en va de même pour les étudiants (cf. graphique ci-dessus).

On constate toutefois en France des disparités non négligeables selon les régions. Mettre en regard les deux types de mobilité, celle des enseignants et celle des étudiants, permet notamment de relativiser la situation de pays, de régions ou d'établissements souvent présentés comme champions de la mobilité. Le cas de l'Île-de-France est de ce point de vue instructif.

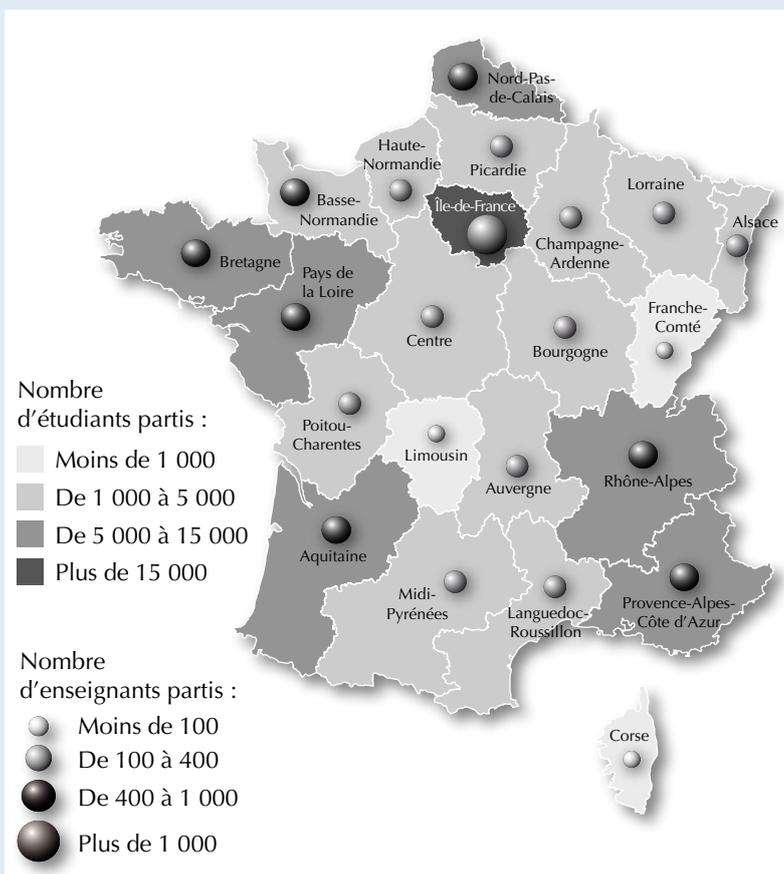
## Évolution du nombre de départs dans le cadre du programme Erasmus



Source : Union européenne, Agence Europe-Éducation-Formation France. Traitement : Céreq, 2007.

## Les mobilités au niveau national

### Nombre d'étudiants et d'enseignants partis dans le cadre du programme Erasmus en 2004-2005



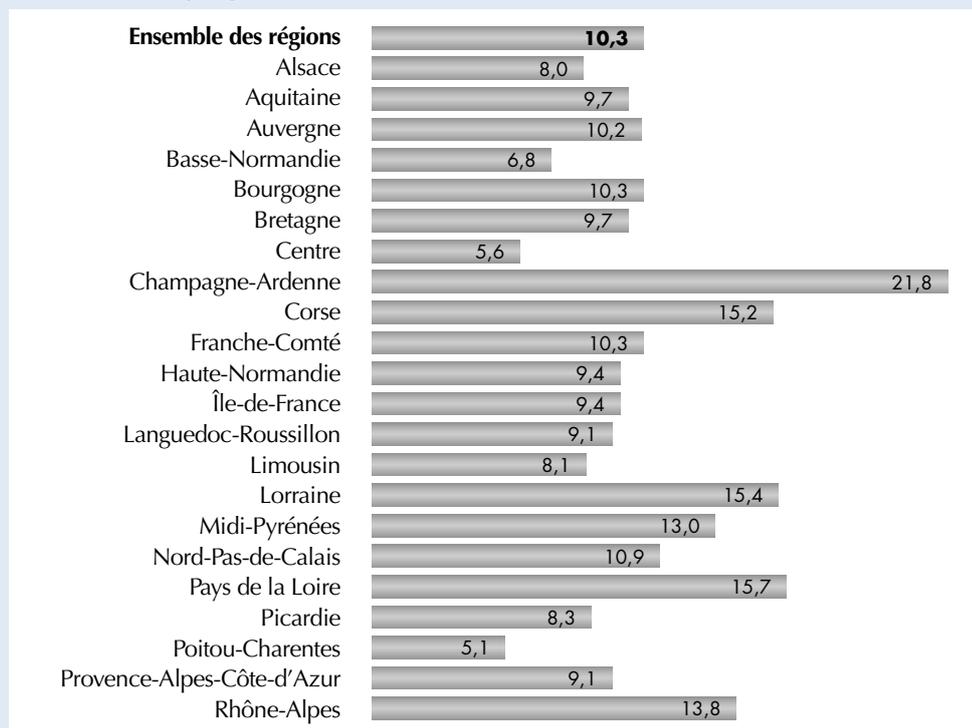
Source : Union européenne, Agence Europe-Éducation-Formation France. Traitement : Céreq, 2007.

### Des mobilités corrélées

La corrélation entre mobilité enseignante et mobilité étudiante a été testée et confirmée, au seuil de significativité de 5 %, à l'aide de trois tests statistiques différents : Kendall, Pearson et Spearman. Avec chacun de ces tests, le coefficient de corrélation est respectivement de 97 %, 98 % et 99 %.

## ■ Rapports entre la mobilité des enseignants et celle des étudiants

Nombre d'étudiants rapporté au nombre d'enseignants partis dans le cadre du programme Erasmus en 2004-2005



Source : Union européenne, Agence Europe-Éducation-Formation France. Traitement : Céreq, 2007.

Cette région, qui concentre d'importants centres universitaires, est celle qui envoie le plus d'étudiants, aussi bien que d'enseignants, à l'étranger (cf. carte page 3). Mais lorsqu'on analyse le rapport entre nombre d'étudiants mobiles et nombre d'enseignants mobiles, elle ne se situe qu'en quatorzième position parmi l'ensemble des régions françaises (cf. graphique ci-dessus). La mobilité enseignante n'y a donc qu'un faible impact sur celle des étudiants. À l'inverse, peu d'étudiants et d'enseignants de Franche-Comté, Limousin ou de Corse partent à l'étranger. Toutefois, en Corse, et dans une moindre mesure en Franche-Comté, le rapport entre le nombre d'étudiants mobiles et celui d'enseignants mobiles est plus important qu'en l'Île-de-France. Champagne-Ardenne, Pays de la Loire et Lorraine sont les régions où ce rapport est le plus fort.

Mobilités étudiante et enseignante peuvent paraître *a priori* comme distinctes. Même si elles ont des logiques différentes, elles sont corrélées. Il importe dans ce contexte d'encourager davantage la mobilité des enseignants. D'autant que cette dernière se positionne en amont de celle des étudiants. Les réseaux d'universités étrangères avec lesquels les universités françaises sont partenaires dans le cadre des échanges Erasmus proviennent en effet des contacts à l'étranger des enseignants. De plus, ces derniers décident de la mise en place d'un accord Erasmus pour les étudiants. Si les enseignants n'ont pas de contacts dans différents pays ou universités, les étudiants

ne peuvent y bénéficier d'une expérience de mobilité. Leurs réseaux professionnels et sociaux apparaissent donc comme un élément primordial. Plus ils sont insérés dans des réseaux européens, plus ils sont susceptibles d'être mobiles, et mieux ils pourront développer l'éventail des destinations pour leurs étudiants et, à terme, accroître la mobilité géographique de ces derniers. Il reste à savoir si l'autonomie accrue des universités en France engendrera un regain d'intérêt pour le développement du programme Erasmus...

Igor Agbossou, Sophie Carel (Céreq-centre associé pour la région Franche-Comté) et Patrice Caro (Centre de recherche sur les espaces et les sociétés (CRESO)).

### Regards sur le programme Erasmus

Les résultats présentés dans ce *Bref* s'appuient sur des travaux sur la mobilité géographique des étudiants ERASMUS menés par un certain nombre de laboratoires, dont ThéMA (Théoriser, modéliser, aménager) qui accueille le centre associé au Céreq pour la région Franche-Comté. Ces travaux s'effectuent en interdisciplinarité avec des sociologues, des géographes, des psychologues, des linguistes et des chercheurs en sciences de l'éducation, français et étrangers.

■ Le ThéMA sur internet : [thema.univ-fcomte.fr](http://thema.univ-fcomte.fr).

### À lire également...

- « L'université de Franche-Comté dans le cadre des échanges Erasmus », I. Agbossou et S. Carel, *Images de Franche-Comté*, n° 35, juin 2007.
- « Le programme Erasmus en France, en Italie et en Angleterre. Sélection des étudiants et compétences migratoires », M. Ballatore, *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 5, octobre 2006.
- *Mobilité Erasmus et communication interculturelle*, M. Anquetil, éditions Peter Lang, 2006.
- *L'étudiant européen voyageur, un nouvel étranger*, E. Murphy-Lejeune, éditions Didier, 2005.
- « Genre et mobilité des étudiants en Europe », N. Cattani, *Espace, populations, sociétés*, n° 2004-1, 2004.
- *Des étudiants européens. Erasmus et l'aventure de l'altérité*, V. Papatsiba, éditions Peter Lang, 2003.

ISSN - 0758 1858

Céreq

Direction de la publication : Michel Quéré. Rédaction : Isabelle Bonal. Commission paritaire n° 1063 ADEP. Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source. Dépôt légal n° 49-459.

Centre d'études et de recherches sur les qualifications

10, place de la Joliette, BP 21321, 13567 Marseille cedex 02. Tél. 04 91 13 28 28. Fax 04 91 13 28 80.

<http://www.cereq.fr>

Imprimé par le Céreq